

Annexe 3 : « Exercice de l'expérience à la compétence »

DEPE – BAIP

Manuel pour l'animation d'une séance
"Valorisation de l'expérience"
Document de travail

2) RESSOURCES POUR LA CONDUITE DE L'EXERCICE « DE L'EXPÉRIENCE À LA COMPÉTENCE » : analyse d'une expérience vécue, travail d'émulation et de production (Points 3 et 4 de la séance)

Quelques conseils pour la mise en œuvre :

- remettre une consigne par étudiant pour que chacun se sente engagé dans l'exercice (fournie ci-après) ou l'écrire au tableau,
- dissocier le temps de réflexion pour soi, du temps de présentation de l'expérience en petit groupe, de celui de l'analyse en grand groupe,
- préciser le vocabulaire à partir de la fiche « AIDE » lors de la restitution en grand groupe notamment.

Partir d'une Expérience de stage ou job/emploi : Consigne

Vous allez vous mettre en équipe de 3, 4, 5 selon la taille du groupe.
Chacun d'entre vous va prendre 5 minutes pour analyser sur le papier son expérience de « STAGE » ou un « JOB/EMPLOI ». Chacun va ensuite en faire communication au groupe, qui va questionner sur l'expérience elle-même (ce que vous avez fait, où, comment, les difficultés rencontrées...), et en quoi elle a été formative (les apports).
Le groupe fera ensuite le choix d'une des expériences évoquées, et d'un rapporteur AUTRE que l'auteur de l'expérience choisie.
Le rapporteur présentera l'expérience retenue en grand groupe, en explicitant ce qui fait que cette expérience a été ou est significative pour son auteur, lequel pourra ajouter son propre commentaire à ce rapport.
Vous disposez de 35 minutes en tout.

2.1) Intérêt de la méthodologie du travail en petits groupes avec rapporteurs : Le choix d'un rapporteur autre que l'auteur permet une formulation distanciée, elle décentre et objective l'analyse. Après le récit, il est nécessaire de redonner la parole à l'auteur (et à son groupe), pour toute reformulation utile.

Dans le cas d'une expérience mal vécue et restée douloureuse, conseiller à l'étudiant de prendre contact avec la MIO ou le BAIP.

2.2) Dès le premier exposé-analyse, l'accompagnateur doit donner le cadre de la FICHE EXPÉRIENCE, laquelle oblige à un classement rigoureux, exhaustif et professionnel des données utiles à la description et l'analyse de l'expérience (voir la fiche AIDE STAGE et/ou JOB/EMPLOI, pages 21-23).

2.3) Aider à approfondir et à élever le niveau et la qualité de l'analyse.

1^{er} niveau : déclaratif : restituer le contexte, les caractéristiques de l'expérience (date, durée, lieu, secteur...)

2^e niveau : analytique : décortiquer en termes d'activités (techniques, organisationnelles...)

3^e niveau : conceptuel : s'interroger sur les potentialités développées, donner du sens à l'expérience

4^e niveau : projection : enclencher le processus de transfert de compétences vers d'autres expériences

2.4) Travail personnel

Faire REMPLIR à chaque étudiant la « FICHE STAGE » et/ou « JOB/EMPLOI » dans la « PARTIE BILAN » du PEC est la suite logique de cette première formulation orale et distanciée en sous-groupes, encadrée par l'accompagnateur.

Le traitement rigoureux et pas à pas, imposé par la FICHE permet à la fois d'analyser l'expérience en profondeur, tout en produisant un document renseigné qui permet de valoriser l'expérience. Cette démarche prépare l'étudiant en vue d'une négociation avec un professionnel par exemple.

BAIP/Université de Rouen